APRÈS ART. 59 BIS N° **4073**

ASSEMBLÉE NATIONALE

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 4073

présenté par M. Cubertafon

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 59 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.